

Image not found or type unknown



Succession: sortir d'une indivision et renoncer à un héritage.

Par **stella33033**, le **09/01/2017** à **19:58**

Bonjour,

Depuis le décès de notre mère en 2008, nous sommes en indivision (7 enfants). Je règle chaque année les charges qui m'incombent dans ce cadre car nous ne pouvons vendre la maison de notre mère celle-ci étant occupée par notre sœur aînée qui s'oppose à la vente.

Devant quitter la métropole, j'aimerais sortir de cette indivision et je souhaiterais savoir si je peux renoncer à cet héritage et si oui ce que je dois entreprendre comme démarche.

Vous remerciant par avance de vos réponses.

Cordialement